

## Newsletter Nov/Décembre 2016

### EDITO - Un nouveau passeport pour la nouvelle année

Le nouveau nom et le nouveau logo que s'est donnés l'association attestent de l'énergie déployée en cette année 2016 pour se doter de nouveaux outils de communication, qui permettent de toucher le plus grand monde. Handicap Energie s'est doté d'un site internet (<a href="http://www.handicapenergie.fr">http://www.handicapenergie.fr</a>) plus simple d'accès, plus lisible, plus facile à mettre à jour et a enrichi son contenu avec des informations sur la thématiques des aidants. Vous y trouverez également notre nouvelle plaquette. L'association dispose aussi d'un kakémono désormais pour agrémenter son stand lors des manifestations auxquelles elle participe. Enfin Handicap Energie communique par ailleurs, également sur Facebook, et Twitter. N'hésitez pas à communiquer au secrétariat les noms de vos amis, parents enfants dotés d'une adresse Facebook ou Twitter pour agrandir notre réseau.

Plus nombreux, nous serons plus forts!

A bientôt La rédaction

#### **ACTUALITE**

A compter du 1er janvier 2017, le congé de soutien familial se transforme en congé de proche aidant. Principal atout : davantage de bénéficiaires pourront en profiter. Aujourd'hui, plus de 8 millions de particuliers accompagnent un proche dépendant du fait d'un accident, d'une maladie, d'un handicap ou du grand âge. La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adoption de la société au vieillissement a posé les bases de la transformation de l'actuel congé de soutien familial en congé de proche aidant.

### Ce qui va changer

Le décret du 18 novembre dernier précise les modalités de ce nouveau dispositif :

1 an d'ancienneté dans votre emploi et non plus 2 ans.

Plus besoin de lien familial avec l'aidé, Des critères moins sévères concernant l'aidé, Une durée inchangée : 3 mois renouvelables, dans la limite d'1an pour l'ensemble de votre carrière de salarié. Du travail à temps partiel: Le congé de proche aidant pourra être transformé en période d'activité à temps partiel (avec l'accord de l'employeur). La durée minimale de chaque période de congé sera d'une journée.

-----

#### ZOOM sur les salariés et aidants

Une étude\* portant sur 1 500 salariés aidants de proches âgés de juin 2013 à août 2016, révèle que :

.les salariés qui aident un parent âgé sont seuls face à leur problème: plus de 3 salariés sur 4 n'ont pas contacté les structures de leur lieu de vie, dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et de leur famille (CLIC, CCAS ou réseaux gérontologiques). Seuls 5% des salariés ont abordé leur situation d'aidant avec leur manager ou avec leur DRH.

.les salariés gèrent la problématique pendant leur temps de travail : Les horaires de bureau sont les seuls possibles pour traiter ce problème. .67% des salariés aidants sont des femmes, 67% des salariés aidants sont des femmes dont une partie appartient à la « génération pivot », qui aide à la fois ses enfants et ses parents.

.Près d'un salarié sur deux gère une situation fragilisant son implication professionnelle et sa qualité de vie : accompagnement de plusieurs proches fragilisés (parents/beaux-parents, parent/enfant), maladie d'Alzheimer ou dépression du proche, sortie d'hospitalisation, désaccord dans la fratrie sur les solutions...

.25% des salariés contribuent ou avec son manager ou avec sa DRH.

\* ASAP-SOLUTIONS

#### VIE DE L'ASSOCIATION

### EDF - Energie accueillie à Cap Ampère

Le 17 novembre dernier, *Handicap Energie* a tenu un stand, invitée par la DPN (EDF), à Cap Amère là l'occasion de la semaine du handicap, et a pu ainsi rencontrer de nombreux collègues intéressés.

# ENGIE - Des animations riches de sens, et de vie

La mission handicap de Storengy en lien avec Elengy a organisé une sympathique manifestation à l'occasion de la journée internationale du handicap le 6 décembre dernier à Courbevoie. Parmi les animations :

- Des massages par des kinésithérapeutes malvoyants,
- La présentation de son livre témoignage par Eric Molinié, secrétaire général de Dalkia et président de la Commission éthique et déontologie du groupe EDF intitulé « Vivant » aux éditions Jacob
- La dégustation des produits d'un ESAT spécialisé dans la restauration
- Le marquage photo ou dessin de textiles par l'ESAT Les Ateliers Créatifs de Limeil. Ceci moyennant une participation de 3 €: une contribution qui a permis de faire un don de 265 € Handicap Energie. Une belle occasion de découvrir également les actions des Missions Handicap des deux sociétés.

# Handicap Energie aux 1eres assises nationales de la citoyenneté à la Mairie de Paris.

De nombreuses personnalités ont participé à ces assises organisées par *Journal des Acteurs Sociaux(JAS)*.

Plusieurs centaines d'auditeurs étaient présents. Les débats ont permis de faire un point sur les problématiques liées aux situations de handicap telles que "l'accessibilité universelle" ou "l'inclusion dans la vie de la Cité" et sur les enjeux et les perspectives de la loi du 11 février 2005. Objectif : "la constitution d'un dossier Handicap pour les candidats à la Présidentielle".

#### **BON A SAVOIR**

# Documents administratifs et législatifs à connaître

Décret n°2016-1347 du 10 octobre 2016 relatif aux périodes de mise en situation en milieu professionnel en établissement et service d'aide par le travail.

Décret n°2016-1299 du 30 septembre 2016 portant application du II de l'article 80-1 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 créé par l'article 67 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

**Décret n°2016-1349 du 10 octobre 2016** relatif au consentement préalable au partage d'informations entre des professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins.

**Décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016** fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.



Ont participé à ce numéro : J.François Cholat, J.C. Tronc Conception/rédaction : Michèle Larchez Contact : entraide.handicap@cegetel.net